



Argences Infos

N°181
Février
2025

Infos mairie

Horaires d'ouverture

Lundi : 9-12h
Mardi : 9-12h / 14h-18h30
Merc. : 9h-12h / 14h-17h
Jeudi : 9h-12h / 14h-17h
Vend. : 9h-12h / 14h-16h30

☎ 02.31.27.90.60

Permanences sans rdv

• Action sociale

Le lundi : 10h-12h

• Logement

Le mardi : 10h-12h

• Elus municipaux

Le 3 février : 9h-10h

Permanences sur rdv

• Conseillère départementale

Angélique Lemièr,

1er samedi du mois

RDV au 02 31 57 14 16

• Député

Arthur Delaporte

ou sa suppléante, Elise

Cassetto-Gadrat

Le 13 mars 2025 à partir de

9h30.

Il est préférable de prendre

rendez-vous au

02.31.78.15.10

ou par mail :

arthur.delaporte@assemblee-

nationale.fr

Cérémonie des vœux du 17 janvier 2025

Retrouvez le discours de Mme le Maire sur notre site internet argences.com,
rubrique Actualités

Inscriptions à l'école maternelle

Les inscriptions à l'école maternelle (petite section : uniquement pour les enfants nés en 2022) et pour les nouveaux arrivants se dérouleront

du 08 février 2025 au 15 mars 2025

Contactez le service enfance jeunesse pour prendre rendez-vous au 07.48.85.24.72 ou par mail à enfance@argences.com

Pour ce rendez-vous, vous devrez apporter :

- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le carnet de vaccinations
- Une copie du certificat de radiation (si l'enfant est déjà scolarisé)
- Si besoin, un justificatif d'autorité parentale



Centre de loisirs vacances d'hiver "Place aux artistes"

**Le centre de loisirs d'Argences sera ouvert
du lundi 10 au vendredi 21 février.**

Durant ces vacances, les enfants seront des artistes et ils s'initieront à différents arts (magie, cirque, théâtre, ateliers photo, cinéma...). Ils profiteront également d'animations en lien avec la bibliothèque, d'une sortie à la piscine et de la venue d'intervenants.



enfance@argences.com



07.48.85.24.72

Inscriptions obligatoires
sur le portail familles :
<https://argences.portail-familles.app>



Sécurité-environnement

Les pins situés sur la colline entre la rue Pierre-Michel Gouget et la rue des Ecuyers sont envahis chaque année par des chenilles processionnaires.

Très urticantes avec leurs poils microscopiques, ces dernières peuvent présenter un danger pour votre santé et celle des animaux de compagnie.

Aussi, par mesure de sécurité, nous vous informons que l'abattage de ces pins a débuté le 14 janvier. Ils seront remplacés par d'autres essences ne présentant aucun risque, y compris par des arbres fruitiers dont vous pourrez profiter.



Le savez-vous?

Depuis le 1er janvier 2025, la zone à faibles émissions (ZFE) est en place à Caen et ses alentours.



Pensez à commander votre vignette Crit'Air (certificat qualité de l'air)

www.certificat-air.gouv.fr

AFMTELETHON
INNOVER POUR GUERIR

Total des dons : **6 671 €**
Un grand merci à tous !





A vos agendas !



Actus' de la bib'



Après-midi jeux le mercredi 19 février.

Venez nombreux profiter de jeux prêtés par la bibliothèque du Calvados, par l'association Familles Rurales et par la ludothèque "Être et jouer" qui apportera une trentaine de ses coups de cœurs !

L'entrée est gratuite et la réservation conseillée en contactant la bibliothèque (02.31.26.20.45 ou bibliothèque@argences.com) qui sera exceptionnellement fermée toute la journée.

Nouvelles revues

La bibliothèque s'est abonnée à de nouvelles revues

Pour les adultes :

- Esprit d'Ici
- 100 idées
- Parents



Pour les plus jeunes :

- La Salamandre junior
- Sciences et vie junior

Rappel : toutes les revues sont empruntables, au même titre que les livres, à l'exception du dernier numéro qui est à consulter sur place.

Mercredi 19 février

Après-midi jeux pour tous.
Au Forum à partir de 14h30.



Dimanche 23 février

Puces des couturières et des loisirs créatifs organisées par Familles Rurales. Concours de tricot et de crochet.
Au Forum de 9h00 à 18h00.



Renseignements et réservations : 06.62.48.54.03 / 06.98.31.81.83

Vendredi 28 février

Grand loto organisé par le club de foot Muance FC.
Au gymnase de Bellengreville à 20h00.



Un nouveau directeur à l'école de musique

L'école est désormais sous la direction de **Sébastien Gohier** qui a pris ses nouvelles fonctions au 1er Janvier. Il continue les cours de guitare en parallèle.

Du côté de la sécurité

Radars pédagogiques de vitesse rue Lecharpentier Deschamps.

Cette rue est empruntée par 45 000 véhicules par mois.

Depuis son installation, en décembre, le radar a permis de faire un bilan sur la vitesse des véhicules empruntant la rue en provenance de Troarn.

Ce bilan est satisfaisant :

- 77% des conducteurs respectent la limitation de vitesse à 30 km/h
- 20% des conducteurs roulent à une vitesse comprise entre 30 et 40 km/h



En Bref

Déviaton Vimont - Bellengreville

Si les travaux accusent du retard, leur fin est prévue pour début 2026.

2025 : réalisation des terrassements et de l'assainissement de la déviation avant la chaussée finale.
2026 : mise en service.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le PLUi entre en phase de concertation : venez participer à l'avenir de notre territoire !

Dates des réunions publiques :

- Vendredi 28 février 2025 de 17h30 à 20h30, Médiathèque de Saint-Sylvain
- Vendredi 07 mars 2025 de 17h00 à 20h00, Mairie d'Argences
- Samedi 08 mars 2025 de 9h00 à 12h00, Mairie d'Argences
- Vendredi 14 mars 2025 de 17h00 à 20h00, Salle Clairejoie à Frénoville

Prévention au collège

Le lundi 6 janvier 2025 à 07h45, la Gendarmerie de Moulins et la police Municipale ont mené une opération de **contrôle préventif** ciblant les utilisateurs de trottinettes électriques et de vélos au collège Jean Castel à Argences.

Cette opération a permis de constater plusieurs infractions et, ainsi, rappeler l'importance du respect du Code de la route afin d'assurer la sécurité de tous les usagers.



BIEN VIVRE ENSEMBLE



Un arrêté municipal vient d'être pris concernant nos animaux domestiques.

Doivent être tenus en laisse les chiens circulant sur les voies et trottoirs, dans les parcs, les jardins et les squares ouverts au public.

Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien d'avoir au moins deux sacs ou autres moyens appropriés au ramassage des déjections.

Il est obligatoire de procéder immédiatement au ramassage des déjections afin de préserver la propreté et la salubrité des lieux.

Le non respect de ces règles vous expose à une amende de 35 €.